

DECLARATION D'IMPOTS

DOCUMENTS A PRENDRE IMPERATIVEMENT AVEC VOUS

faute de quoi votre déclaration d'impôts ne pourra pas être établie !

1. **photocopie de votre déclaration d'impôts de l'année passée : uniquement pour les personnes qui viennent pour la 1^{ère} fois.**
2. **La dernière notification de taxation** (ce document présente le détail des bases imposables de **l'impôt cantonal et communal** soit les revenus/fortune déclarés et retenus par les impôts selon votre déclaration d'impôts précédente).

RENTIERS AVS-AI

- | | |
|---|--|
| 1. Rentes AVS AI | Attestation(s) selon pièces bancaires ou coupon postal |
| 2. Rente | Caisse de pension, prévoyance professionnelle (2 ^{ème} pilier) |
| 3. Autres rentes | CNA (SUVA), assurance militaire, rente viagère |
| 4. Pensions alimentaires reçues ou versées | |
| 5. Fortune | Attestations bancaires ou postales (carnets d'épargne, actions, obligations, titres, gains loteries)
Droit d'habitation gratuit, sous-location
Assurance sur la vie
Véhicule (auto, moto, etc.) : prix véhicule et année
Héritages, hoiries, donations, etc. |
| 6. Immeubles | Frais d'entretien effectifs (factures et justificatifs) |
| 7. Dettes | Intérêts passifs, hypothèques immobilières, justificatifs |
| 8. Pour rentiers AI | Cotisations versées pour l'AVS/AI/APG/AC (justificatifs) |
| 9. Assurance maladie <i>Lamal et complémentaire</i> | apporter attestation assurance
demander à sa caisse un justificatif fiscal
(primes à la charge de l'assuré) |
| 10. Frais médicaux | demander un justificatif fiscal à votre caisse maladie (frais à la charge de l'assuré, franchise, participation pharmacie, médecins, hôpitaux)
factures dentistes, lunettes
Diabète, dialyse : présenter un certificat de votre médecin traitant |
| 11. Dons | Versements bénévoles et dons en espèces (justificatifs) |

SALARIES

1. Certificat de salaire ou de revenus accessoires
2. Indemnités journalières perte de gain (maladie, accident, AI)
3. Indemnités chômage, protection civile
4. Cotisations au 2^{ème} pilier (si non déduites sur votre salaire) + cotisations au 3^{ème} pilier
5. Dépenses professionnelles (repas, déplacements, formations professionnelles)